



7. Association Forestière - demande d'adhésion, 50, \$;
8. ATR Manicouagan, demande d'adhésion;
9. Action jeunesse des Bergeronnes, tournoi de quilles des Entreprises (équipe de 75, \$);
10. Lettre d'appui au camping Bon-Désir - programme du réseau d'investissement social;
11. Camping Bon-Désir - subvention de Développement Économique Canada (signataire et dépassement des coûts);
12. Camping Bon-Désir, demande de présentation de projet dans le cadre du programme de mise en valeur intégré (PMVI);
13. Formation des employés sur le système comptable de la municipalité;
14. Service d'incendie de Forestville - nomination d'un représentant;
15. Remplacement de la fournaise de la salle de quilles – soumission;
16. Mutuelle de prévention AST- Joseph Gagnon, employé municipal;
17. Avis de motion concernant la situation financière de la municipalité et les subventions à recevoir;
18. Dépôt de la liste des dépenses incompressibles;
19. Vente pour taxes;
20. Avis de motion sur le règlement HCN-1003;
21. Programme PMVI, patinoire;
22. Programme PMVI, quittance concernant le projet de rénovation du local de l'Âge-d'or et celui des Fermières à l'édifice municipal;
23. Proposition de travail de Desseau, Soprin dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence;
24. Période de questions;
25. Divers;
26. Fermeture de la session.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

#### **07-03-1833    Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martial Hovington  
 APPUYÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en y ajoutant les points suivants à VARIA et que cet item demeure ouvert :

- 23.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II,
- 23.2 Camion auto-pompe - Résolution sur la maintenance et vérification du moteur,
- 23.3 Camion auto-pompe - Résolution pour mandater M. Pierre Poirier à l'achat d'un camion usagé

#### **07-03-1834    Acceptation du procès-verbal de la session régulière du 12 février 2007**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julien Dufour  
 APPUYÉ par le conseiller Martial Hovington  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la session régulière du 12 février 2007 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

**07-03-1835      Acceptation du procès-verbal de la session spéciale du 13 février 2007**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julien Dufour  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session spéciale du 13 février 2007 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers.

**07-03-1836      Acceptation de la liste des comptes et certificat de disponibilité crédit**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ par le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la facture de la Corporation touristique de Bergeronnes montant de 9 034, \$ soit l'objet d'une vérification avant de procéder au déboursement.

QUE la liste des comptes à payer de mars 2007 ainsi que la liste des comptes payés pour la période de mars 2007 soient acceptées pour un montant de 64 752.69 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2007**

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 64 752.69 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2007-03		
Atelier Brisson	Réparation pompe à eau	80.89 \$
Bell Canada	Internet bibliothèque et bureau municipal	147.98 \$
Bodycote	Analyses d'eau	136.74 \$
CAUREQ	Service 911	310.50 \$
Corporation touristique de Bergeronnes	Participation financière municipale 2007 et part 2006	9 034.00 \$
Dépanneur des Berges	Essences machineries	307.15 \$
Dufour Transport	Transport fourniture aqueduc et égout	14.24 \$
Équipement GMM	Contrat photocopieur et fournitures bureau	495.23 \$
Fleuriste des Berges	Fleurs occasion spéciale	45.58 \$
Gagnon Électrique	Préparation pour installation 2 lumières de rue	1 310.43 \$
Geneviève Ross	Frais séjour soutien administratif	120.00 \$
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	673.76 \$
Industrie Canada	Droits radiocommunication 2007	321.00 \$
LP Tanguay	Chlore	470.61 \$
Maltais Ouellet	Pièces machineries	31.35 \$
Ministère du revenu du Québec	Déductions employeur	183.92 \$
MRC la Haute-Côte-Nord	Quotes parts matières résiduelles - CLD	25 135.50 \$
Myriam Lessard	Frais déplacement réunions	40.98 \$
Noel Lessard	Travaux dégel de tuyaux	300.00 \$
Pétales Paul Larouche	Huile chauffage édifice municipal	1 897.22 \$
Produits BCM	Fourniture aqueduc et égout	260.95 \$
Produits Lépine	Fournitures entretien ménager	100.28 \$
Quincaillerie Lepage	Fourniture entretien bâtiment	48.41 \$
Reine Lessard	Fourniture informatique bibliothèque	95.69 \$
Sébastien Ross	Réparation électrique garage municipal	404.52 \$
SAAQ	Frais d'immatriculation véhicules	875.00 \$
SRV inc.	Travaux bris aqueduc rue de la Mer	1 139.50 \$
Terrassement et pavage SL	Travaux bris aqueduc rue de la Mer	603.93 \$

Transport Larouche	Contrat déneigement fév. 2007	11 692.60 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>56 277.96 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2007-03</b>			
Bell Mobilité	Communications	35.04 \$	8068
Poste Canada	Timbres	380.00 \$	8074
Francine Maltais	Conciergerie	52.50 \$	8075
Ministère du revenu du Québec	DAS relevé 1	663.57 \$	7078
Hydro-Québec	Électricité	2 013.47 \$	8080
Francine Maltais	Conciergerie	52.50 \$	8081
Luc Caron	Réclamation	225.13 \$	8084
Commission des loisirs Bergeronnes	Participation financière	5 000.00 \$	8093
Francine Maltais	Conciergerie	52.52 \$	8096
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>8 474.73 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>64 752.69 \$</b>	

**Période de question :**

L'assistance s'informe sur les sujets suivants :

- l'utilisation de la marge de crédit,
- la nomenclature des services municipaux dans le journal n'était pas complète,
- la façon de faire lors de bris d'aqueduc,
- les représentants du Lac-Gobeil informe les membres du Conseil sur l'état de la situation concernant la gestion des déchets, les lumières de rue et le service d'incendie.

**Correspondance :**

Les membres du Conseil ont tous pris connaissance de la correspondance.

**07-03-1837 Programme Reconnaissance Village-Relais de la MRC la Haute Côte-Nord**

---

CONSIDERANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a l'opportunité de déposer, par le biais d'une résolution, sa candidature dans le cadre du programme Reconnaissance Village-Relais de la MRC la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a la volonté locale de faire partie de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
 APPUYÉ par le conseiller Julien Dufour  
 ET RÉSULU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité dépose sa candidature auprès de la MRC la Haute Côte-Nord avant le 31 mars 2007.

**07-03-1838 Association forestière Côte-Nord**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est membre depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non-lucratif, que leur objectif est de sensibiliser et éduquer la population nord-côtière sur les enjeux culturels, environnementaux et économique du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'activité forestière occupe une place prépondérante dans l'économie de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
APPUYÉ par le conseiller Julien Dufour  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes renouvelle son adhésion à l'association forestière Côte-Nord pour l'année 2007-2008 au coût de cinquante dollars (50.00\$).

**07-03-1839      Action Jeunesse des Bergeronnes - tournoi de quilles des entreprises**

---

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Bergeronnes organise un tournoi de quilles le 17 mars 2007 et que les frais sont de soixante-quinze dollars (75.00\$) par équipe;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est dynamique auprès des jeunes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes délègue une équipe pour ce tournoi et assume les frais de soixante-quinze (75.00\$),

QUE le responsable soit le conseiller Patrice Imbeault.

**07-03-1840      Corporation touristique de Bergeronnes Inc. - Subvention de Développement Économique Canada**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention maximale de 99 659, \$ représentant 27.3% des coûts totaux du projet déposé par la Corporation touristique de Bergeronnes, gestionnaire du Camping Bon-Désir auprès de Développement Economique Canada;

CONSIDÉRANT QU'il est de convenance d'identifier un signataire responsable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la contribution octroyée dans le cadre du Programme Initiatives régionales stratégique/Initiative de diversification économique des collectivités Vitalité (IRS(IDEV-V) 400019594 ne couvrira pas l'ensemble des frais totaux du projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes désigne le maire, Francis Bouchard, à signer les documents auprès de Développement Economique Canada,

QUE la Municipalité n'assumera aucun dépassement des coûts de la contribution non-remboursable octroyée,

QUE la Municipalité demande une lettre dégageant celle-ci de tout dépassement des coûts auprès de la Corporation touristique de Bergeronnes Inc..

**07-03-1841    Corporation touristique de Bergeronnes - demande de  
présentation du projet de construction d'un bloc sanitaire au  
camping Bon-Désir dans le cadre du PMVI d'Hydro-Québec**

---

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie du programme PMVI avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à la séance publique tenue dans le cadre de ce programme et que le projet de la Corporation touristique de Bergeronnes Inc. « Bâtiment sanitaire au Camping Bon Désir » a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur procède à une mise de fonds de 20% du coût total du projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ par le conseiller Julien Dufour  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal :

- autorise le maire de la municipalité des Bergeronnes, M. Francis Bouchard, à présenter le dossier argumentaire à Hydro-Québec,
- autorise le maire de la municipalité des Bergeronnes, accompagné, à titre de témoin, de la secrétaire-trésorière, Mme Myriam Lessard, à signer la convention de réalisation du programme de mise en valeur intégrée de la Corporation touristique de Bergeronnes Inc. du poste de Bergeronnes entre Hydro-Québec et la municipalité,
- engage le coût de réalisation de l'initiative s'il devient supérieur au crédit de réalisation de 18 673.00\$ qui leur est affecté,
- signe l'entente relative à la réalisation par un tiers,
- exploite et entretienne les initiatives en tant que responsable de cet investissement dans l'environnement de son territoire.

**07-03-1842    Formation sur le système comptable de la municipalité**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière du Centre Local d'Emploi pour la formation sur le système comptable de la municipalité représentant 50% des frais;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera dispensée auprès du personnel administratif de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julien Dufour  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de défrayer 50 % des frais de formation pour le personnel administratif.

**07-03-1843 Nomination d'un représentant à l'entente inter-municipale du service d'Incendie de la Ville de Forestville**

---

CONSIDÉRANT la démission du conseiller Luc Gilbert, en date du 13 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Gilbert était le représentant désigné à l'entente inter-municipale du service d'incendie de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QU'une résolution avait été prise pour la nomination d'un substitut en février dernier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julien Dufour  
APPUYÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseiller Martial Hovington soit et est nommé comme représentant à l'entente inter-municipale du service d'incendie de Forestville,

QU'en l'absence d'un des représentants de la Municipalité des Bergeronnes, M. Patrice Imbeault est désigné comme substitut,

QUE la résolution 07-02-1810 nommant un substitut soit abrogée,

**07-03-1844 Remplacement de la fournaise à la salle de quilles**

---

ATTENDU la nécessité de remplacer la fournaise de la salle de quilles dû à un bris majeur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julien Dufour  
APPUYÉ par le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité des Bergeronnes accepte de défrayer les coûts de remplacement de la fournaise à la salle de quilles de 3 225, \$ auprès de la l'entreprise Plomberie et Chauffage CTL;

**07-03-1845 Mutuelle de prévention AST - expertise médicale Joseph Gagnon**

---

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle de prévention AST, compagnie d'assurances de la municipalité, oblige M. Joseph Gagnon, employé municipal, a passé une expertise médicale à Québec, suite à son accident de travail en juillet 2006;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de CSST que la municipalité doit défrayer pour cet employé;

CONSIDÉRANT QU'aucune démarche pour envisager un retour au travail n'a été entreprise depuis l'accident de travail entre la municipalité et la Mutuelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité entérine la décision de la Mutuelle de prévention dans le dossier de M. Joseph Gagnon pour une expertise médicale qui aura lieu le 22 mars 2007 à Québec et accepte de défrayer les coûts de cette expertise, tel qu'entendu avec la Mutuelle de prévention, soit environ 800. \$, taxes en sus.

**07-03-1846 Acquisition d'un camion d'incendie – Avis de motion pour règlement d'emprunt**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes devra, dans un avenir rapproché, faire l'acquisition d'un camion d'incendie pour respecter la réglementation provinciale et le schéma de couverture de risques;

---

**AVIS DE MOTION**

**Règlement d'emprunt  
concernant l'acquisition d'un camion d'incendie**

---

Je, soussigné Pierrette Larouche, conseillère de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement concernant l'acquisition éventuelle d'un camion d'incendie.

**07-03-1847 Dépôt et acceptation des dépenses incompressibles 2007**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martial Hovington.  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte les dépenses 2007 jugées incompressibles, tel que ci-dessous indiqué.

**Dépenses 2007 jugées incompressibles**

<b>Salaires et avantages sociaux</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Direction générale	44 500 \$	51 031 \$
Secrétaire-comptable	28 500 \$	37 025 \$
Préposé à l'entretien et journaliers	49 000 \$	55 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>122 000 \$</b>	<b>143 056 \$</b>
<b>Administration générale</b>		
Salaire des élus	19 650 \$	20 100 \$
Vérificateurs (base)	8 000 \$	9 000 \$
Soutien informatique (contrat)	3 200 \$	3 200 \$
Location copieur et timbreuse	2 900 \$	2 200 \$
Fournitures de bureau (75%)	3 500 \$	5 500 \$
Cotisations de l'employeur (80%)	18 000 \$	21 343 \$
Poste (75%)	1 750 \$	2 500 \$
Téléphone (95%)	4 500 \$	5 200 \$
Assurances	29 000 \$	29 000 \$
Réclamation dom.-int.	2 100 \$	2 163 \$
<b>TOTAL</b>	<b>92 600 \$</b>	<b>100 206 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>		
Police	46 316 \$	52 723 \$
Ententes intermunicipales	106 500 \$	109 896 \$
<b>TOTAL</b>	<b>152 816 \$</b>	<b>162 619 \$</b>
<b>Transport</b>		
Chemins d'hiver (contrats)	72 900 \$	72 550 \$
Sel et sable	5 800 \$	6 500 \$
Éclairage des rues: entretien	8 000 \$	8 000 \$
Éclairage des rues: électricité	8 000 \$	8 500 \$

<b>TOTAL</b>	<b>94 700 \$</b>	<b>95 550 \$</b>
<b>Hygiène du milieu</b>		
Analyses (min)	4 000 \$	5 000 \$
Chlore (95%)	5 400 \$	7 000 \$
Électricité chloration et poste égout	3 100 \$	2 700 \$
<b>TOTAL</b>	<b>12 500 \$</b>	<b>14 700 \$</b>
<b>Santé et bien-être</b>		
Contribution O.M.H.	6 000 \$	5 140 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 \$</b>	<b>5 140 \$</b>
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>		
Plan d'urbanisme		18 200 \$
<b>TOTAL</b>		<b>18 200 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>		
Subvention Commission des loisirs	15 500 \$	15 500 \$
C.R.S.B.P.	1 700 \$	1 700 \$
<b>TOTAL</b>	<b>17 200 \$</b>	<b>17 200 \$</b>
<b>Édifices</b>		
Entretien ménager	3 200 \$	3 200 \$
Huile à chauffage	6 000 \$	6 000 \$
Électricité	6 400 \$	6 400 \$
<b>TOTAL</b>	<b>15 600 \$</b>	<b>15 600 \$</b>
<b>Machinerie et véhicules</b>		
Services gouvernementaux	1 300 \$	1 300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 \$</b>	<b>1 300 \$</b>
<b>Quotes-parts MRC</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>95 100 \$</b>	<b>117 050 \$</b>
<b>Frais de financement</b>		
Capital	109 337 \$	93 219 \$
Fonds de roulement	15 600 \$	16 600 \$
Intérêts	21 963 \$	15 383 \$
<b>Total</b>	<b>146 900 \$</b>	<b>125 202 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>660 316 \$</b>	<b>814 523 \$</b>

**07-03-1848 Comptes de taxes en retard et ventes pour non-paiement de taxes depuis 3 ans et plus**

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise de renseignements auprès des responsables de la MRC et du Ministère des Affaires municipales en région conseillent à la

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit procéder le plus rapidement possible dans ce dossier afin de récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT QU'il y a des dossiers qui datent de plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de cette mise à jour est très exhaustive;

CONSIDÉRANT QU'un état de compte a été envoyé aux contribuables en février;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de la firme CAIN, Lamarre, Casgrain, Wells avocat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
 APPUYÉ par le conseiller Julien Dufour  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité mandate la firme Cain, Lamarre, Casgrain, Wells avocat pour le recouvrement des taxes dues avec les ajouts suivants à l'entente :

- Qu'une copie de la lettre adressée aux contribuables soit transmise à la municipalité pour approbation avant l'envoi,
- Avant de procéder à une poursuite en justice, l'autorisation devra être demandée auprès de la Municipalité des Bergeronnes;
- Que suite à cette mise à jour, que le personnel de la Municipalité assume la responsabilité de ce dossier annuellement.

**07-03-1849 PMVI d'Hydro-Québec - dépôt du projet d'implantation d'une patinoire**

---

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie du programme PMVI avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à la séance publique tenue dans le cadre de ce programme et que le projet de patinoire a été retenu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martial Hovington  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- d'autoriser le maire de la municipalité des Bergeronnes, M. Francis Bouchard, à présenter le dossier argumentaire à Hydro-Québec;
- d'autoriser le maire de la municipalité des Bergeronnes, accompagné, à titre de témoin, de la secrétaire-trésorière Mme Myriam Lessard, à signer la convention de réalisation du programme de mise en valeur intégrée du poste de Bergeronnes entre Hydro-Québec et la municipalité;
- d'autoriser le conseil municipal des Bergeronnes à engager le coût de réalisation des initiatives s'il devient supérieur au crédit de réalisation de 17 000 \$ qui leur est affecté;
- d'autoriser le conseil municipal des Bergeronnes à exploiter et à entretenir les initiatives en tant que responsable de cet investissement dans l'environnement de son territoire.

**07-03-1850 PMVI d'Hydro-Québec - Quittance pour le projet d'amélioration des locaux du Club de l'Age d'Or et des fermières**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est admissible au programme de mise en valeur intégrée en raison de la construction du poste de Bergeronnes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes dispose, dans le cadre de ce programme, d'un crédit de mise en valeur intégrée d'un montant de 324 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a terminé la réalisation d'une initiative de mise en valeur intégrée prévue dans la convention signée avec Hydro-Québec le 15 octobre 2000;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a reçu d'Hydro-Québec pour l'élaboration de cette initiative, un montant de 32 450 \$ prélevé à même son crédit disponible de 324 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a reçu d'Hydro-Québec pour la réalisation de cette initiative un montant de 20 000 \$ prélevé à même son crédit de mise en valeur de 324 500 \$;

A CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ par le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité accepte le rapport de réalisation de l'initiative pour le transmettre à Hydro-Québec;

QUE la municipalité donne quittance à Hydro-Québec pour le crédit versé à la municipalité dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée sous réserve du remboursement final de 20 000 \$.

**07-03-1851 Proposition de travail de la firme Desseau, Soprin dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont assisté à une réunion de la présentation sur la proposition de travail de la firme Desseau, Soprin dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la proposition présentée respecte le cadre de travail et des priorités de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE cette firme travaille en collaboration avec DAA, Daniel Arbour, qui a obtenu la mise à jour du plan de zonage et qu'il y a possibilité de faire du maillage entre les firmes;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal est satisfait de la proposition;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller. Martial Hovington  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le mandat de la mise aux normes des installations municipales des Bergeronnes d'aqueduc et d'égouts soit octroyé à la firme Desseau, Soprin de Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence;

QUE la firme exécute, selon la proposition de travail émise le 20 décembre 2006 totalisant un montant de 20 882.50\$, le plan de travail présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette deuxième période de questions porte :

- sur le choix de la firme concernant le contrat pour récupérer les taxes municipales,
- les quotes-parts de la MRC,
- le règlement HC1013 sur les nuisances,
- le camion de pompier.

**DIVERS**

**07-03-1852     Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la MRC de la Haute Côte-Nord**

---

CONSIDÉRANT QU'en 2007, la Municipalité a déposé un projet dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la MRC la Haute Côte-Nord et que ce dernier a été refusé : délai périmé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés sont toujours d'actualité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
APPUYÉ par le conseiller Julien Dufour  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes dépose un projet dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la MRC la Haute-Côte-Nord pour les chemins du Lac à Raymond et de la Bleuetière,

QUE la Municipalité des Bergeronnes :

— s'engage à investir une somme de trois (3 500, \$) dollars en mise de fonds, prêt d'équipement et en ressources humaines,

— assume les fonds excédentaires s'il y a dépassement des coûts.

**07-03-1853     Camion d'incendie**

---

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder à l'achat d'un camion d'incendie, la Municipalité désire avoir une expertise sur le camion incendie actuel et procéder à une analyse des coûts versus l'utilisation potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse permettra à la Municipalité de prendre une décision juste et équitable dans ce dossier sur les coûts inhérents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ par le conseiller Martial Hovington  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De procéder à une vérification approfondie du moteur et de faire une maintenance du camion incendie FORD 1982 auprès d'un garage spécialisé dans ce domaine et d'en assumer les frais de réparation,

De désigner une personne pour conduire le camion à Chicoutimi pour cette expertise.

**07-03-1854     Mandat au directeur du service d'incendie de Forestville**

---

CONSIDÉRANT la démission de M. Luc Gilbert, comme conseiller au siège no. 3 au sein du Conseil municipal de Bergeronnes en date du 13 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Gilbert était le représentant désigné à l'entente inter municipal du service d'incendie de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QU'une résolution avait été prise pour la nomination d'un substitut sur le comité en février dernier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Julien Dufour  
APPUYÉ par Mme la conseillère Pierrette Larouche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Martial Hovington soit et est nommé comme représentant à l'entente inter municipal du service d'incendie de Forestville;

QU'en l'absence d'un des représentant de la Municipalité des Bergeronnes , M. Patrice Imbeault est désigné comme substitut;

QUE la résolution 07-02-1810 nommant un substitut soit abrogée ;

**07-03-1855 Corporation touristique de Bergeronnes Inc., obtention du décret pour le dépôt du projet à Développement Économique Canada**

---

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement fédéral ne peut transiger une entente financière avec une municipalité sans avoir l'autorisation préalable du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE légalement c'est la Municipalité des Bergeronnes qui est propriétaire du camping Bon-Désir et que les travaux seront réalisés sur ce site;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ par la conseillère Pierrette Larouche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une demande soit faite auprès du Gouvernement du Québec pour que soit adopté un décret permettant à la Municipalité des Bergeronnes de recevoir de l'Agence de Développement Économique Canada une contribution financière non remboursable au montant de 99 659, \$ afin de réaliser un projet de développement et d'amélioration des infrastructures du camping Bon-Désir.

**07-03-1856 Fermeture de l'assemblée**

---

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington

Que l'assemblée soit et est levée à 22h10

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Myriam Lessard  
Secrétaire-trésorière  
et directrice générale